

Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-03-24-31 | Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession d'une sur largeur parcellaire Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis rendu par le Pôle d'évaluation domaniale du 8 février 2022,

Considérant :

- Dans le cadre de l'urbanisation du secteur Seguin, la société EDIFIDES, par le biais de sa société mère la SACICAP du Calvados, s'est portée acquéreur d'un terrain situé à l'angle des rues de Paris et Marc Seguin en vue de la construction de 14 maisons,
- Les contraintes techniques générées par la mise en œuvre des travaux et le positionnement des colonnes enterrées nécessitent l'usage par l'opérateur d'une largeur supplémentaire de 0,22 m sur 5,07 m environ à prendre sur le futur trottoir de la rue Marc-Seguin,
- Cette opération peut s'opérer moyennant la cession à l'euro symbolique à la société EDIFIDES (ou sa société mère la SACICAP du Calvados ou toute autre société s'y substituant) d'une emprise d'environ 1,12 m² à détacher de la parcelle actuellement cadastrée AK 521, compatible avec l'avis du Domaine,
- Les frais d'acte et de géomètre ainsi que les travaux de clôture seront pris en charge par l'acquéreur,

Décide :

- De céder à la société EDIFIDES (ou sa société mère la SACICAP du Calvados ou toute autre société s'y substituant) l'emprise susvisée aux conditions financières énoncées ci-avant.
- D'autoriser Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220324-lmc125654-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022

Département :
SEINE MARITIME

Commune :
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/02/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

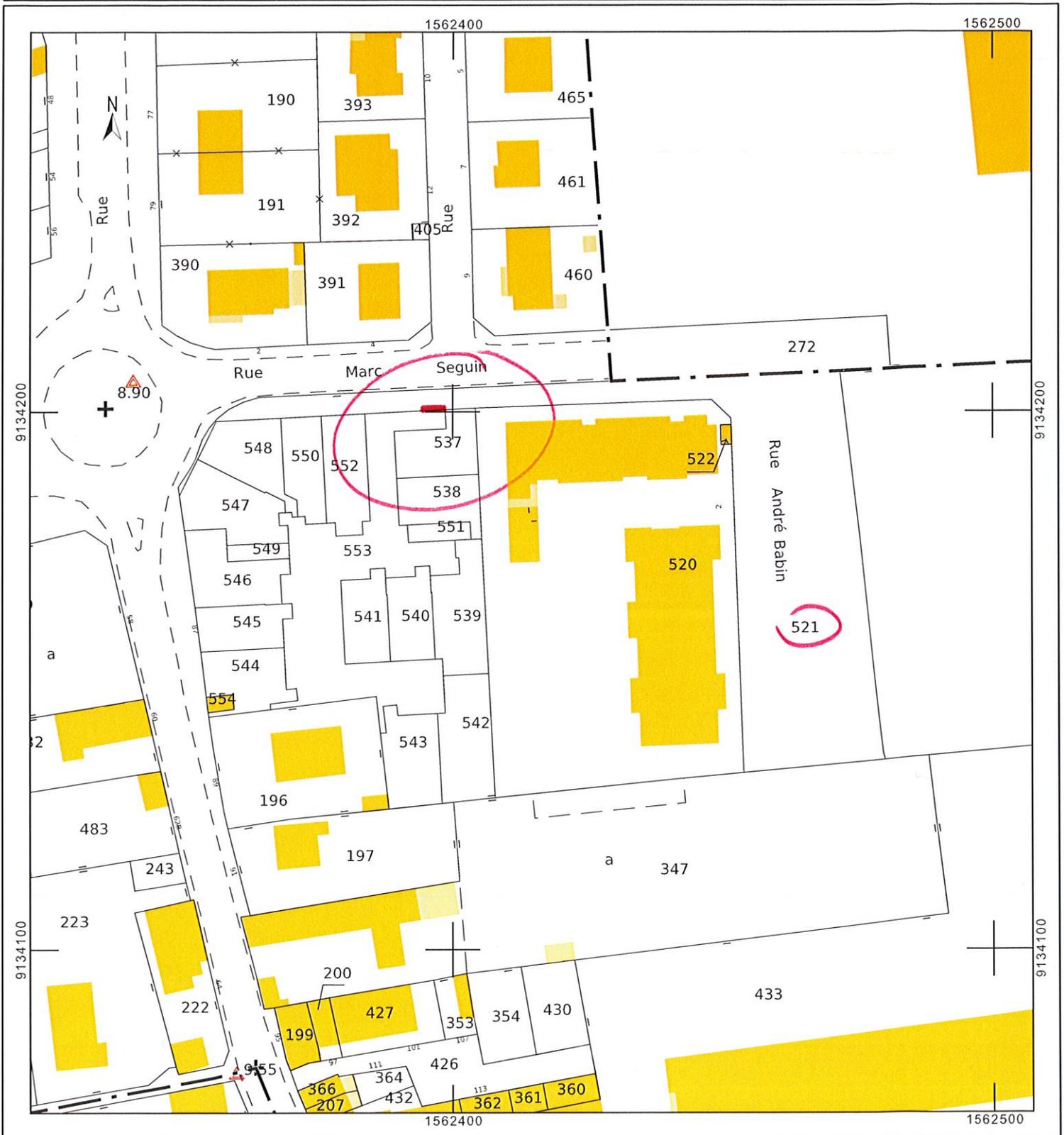
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
P.T.G.C. Rouen
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale Cité administrative 76037
76037 ROUEN CEDEX 1
tél. 02 32 18 92 11 -fax
ptgc.seine-
maritime@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



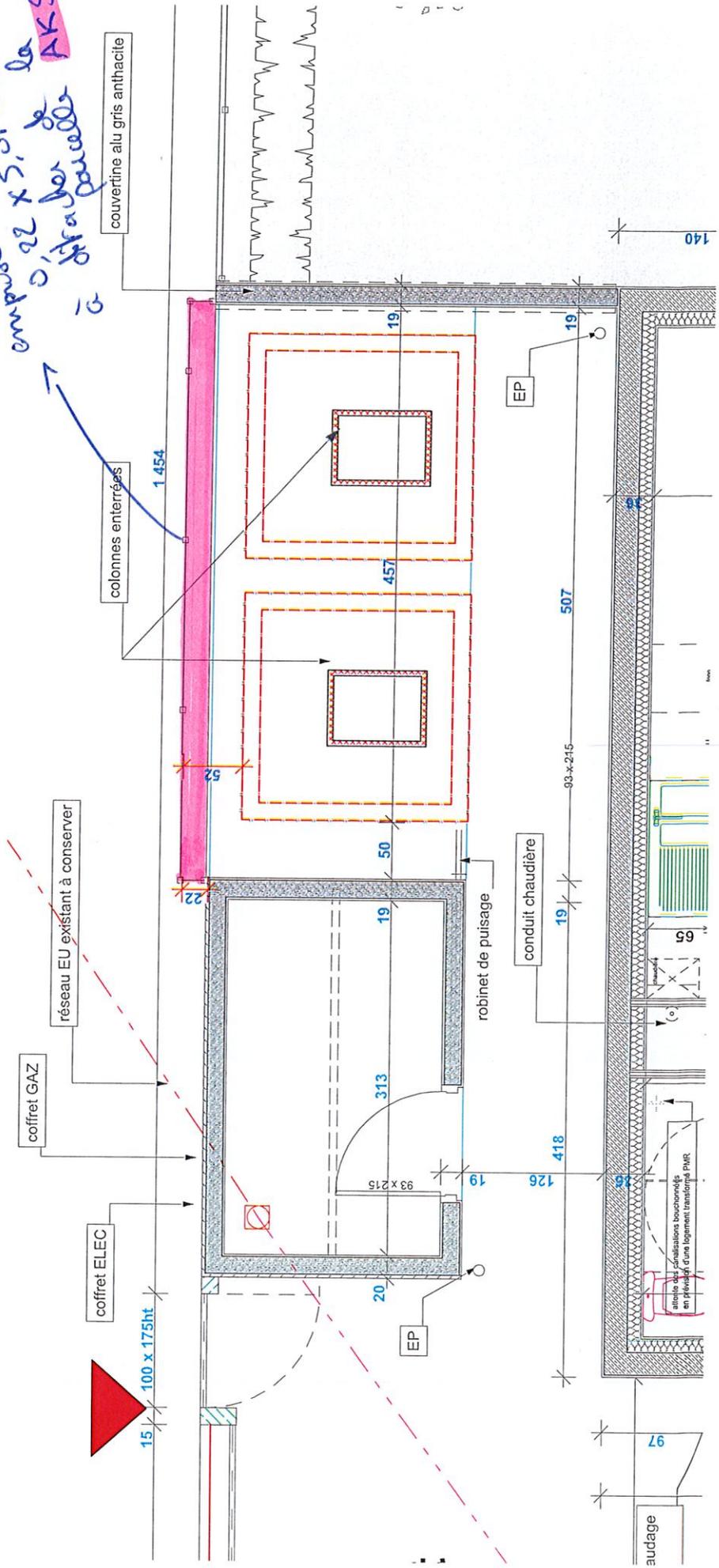
vue en plan

LE : 26.01.2022

ECH :

Rez-de-chaussée

empise de environ : $22 \times 5,07 = 1,12 \text{ m}$
 d'entrées de la parcelle AK S01



ARTEFACT
 ROUEN
 PARIS

80, Avenue Gustave Flaubert - CS 4180
 76070 Rouen cedex 3
 +33 2 35 07 08 92
 6, Rue du Commerce
 75006 Paris
 +33 1 53 31 09 79
 contact@artefact-arch.fr
 www.artefact-arch.com

Construction de pavillons individuels rue Marc SEGUIN et rue de PARIS

Maitre d'ouvrage SAGICAP